

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 4 octobre 2021 à 20 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 365, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-3-2021

Nature et effets : Rendre réputé conforme la marge de recul avant du bâtiment principal à 6,50 mètres au lieu de 9 mètres. Rendre réputé conforme la marge de recul avant d'un bâtiment accessoire à 0,50 mètre au lieu de 3 mètres. Rendre réputé conforme la superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires à 145 m² au lieu de 110 m².

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 423, route 295 à Dégelis et portant le numéro de lot 4 328 744 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 02 jour de septembre 2021

Sebastien Bourgault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2 septembre 2021 entre 10h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 septembre 2021

Sebastien Bourgault
signature

greffier
titre